



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 96522

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le développement de la langue française dans plusieurs communautés juives des pays du Maghreb. En effet, ces communautés juives connaissent une situation scolaire qui place le français souvent uniquement en troisième position des langues qui leur sont enseignées dans les écoles publiques ou privées, où ces enfants sont scolarisés. C'est le cas notamment en Tunisie, au Maroc ou également en Algérie. Cette situation intervient alors même que ces familles sont de culture francophile. Il conviendrait donc d'accentuer notre aide vers ces écoles qui connaissent parfois des difficultés, car le public de ces jeunes serait particulièrement réceptif. Je lui demande donc s'il compte prendre en compte cette suggestion. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

M. le député a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur l'enseignement du français reçu par les enfants des différentes communautés juives présentes au Maghreb. Dans chacun de ces pays, les apprentissages du français ou en français se développent de façon soutenue, et les réformes engagées par nos partenaires confortent la place de la langue française à l'école : le français est « langue étrangère privilégiée » selon la charte de l'enseignement du royaume du Maroc, ré-introduit depuis cinq ans en école primaire à raison de cinq heures par semaine puis de sept heures dans le secondaire ; en Algérie, cet enseignement est devenu obligatoire dès la troisième année du primaire ; enfin, en Tunisie, le français a le statut de « première langue étrangère » dès la troisième année de scolarisation. Les situations qui verraient le français en position de troisième langue vivante sont ainsi très exceptionnelles. S'agissant d'un soutien de la coopération française à certains établissements, il relève essentiellement du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ou de la mission laïque : au Maroc, les élèves issus des communautés juives rejoignent dans leur ensemble les établissements français ou homologués, notamment ceux de l'Alliance israélite universelle ; ainsi, à Casablanca, trois établissements homologués à programme français sont associés à notre réseau : l'école primaire Narcisse-Lewen (350 élèves), le lycée Maïmanide (290 élèves) et l'École normale supérieure hébraïque (130 élèves). En outre, le développement d'établissements privés est fondé sur le choix du bilinguisme arabe-français. En Algérie, l'AEFE joue également un rôle important, tandis que nombre d'écoles privées homologuées par les autorités éducatives dispensent un enseignement du français. Enfin, en Tunisie, l'école Loubavitch de Tunis scolarise une centaine d'enfants sur programme français et en français à côté de l'hébreu et de l'arabe. Cet établissement est soutenu par notre coopération. Dans les trois pays du Maghreb, la France favorise ainsi les efforts des autorités éducatives partenaires pour renforcer l'apprentissage du français, dans le secteur public et privé, tout en garantissant par son réseau scolaire une offre spécifique. Le ministère des affaires étrangères apporte par ailleurs un important soutien au réseau de l'Alliance israélite universelle pour l'ensemble de ses actions, avec le projet d'établir un contrat d'objectifs et de moyens qui renforcera notre partenariat.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96522

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6082

Réponse publiée le : 17 octobre 2006, page 10804